Ces documents complétaient nos dossiers au sujet de cette affaire. Des arrangements ont été mis en vigueur pour l'utilisation de l'eau additionnelle à Niagara, et le président de la Commission hydroélectrique de l'Ontario a été mis au courant de temps à autre.

Vous aimeriez peut-être connaître les développements qui ont eu lieu dans l'intervalle. Le président de la Commission hydroélectrique de l'Ontario a suivi cette affaire continuellement et il en connaît évidemment tous les détails ainsi que l'état général des négociations.

Les Comités provisoires sur le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent, établis en octobre dernier, ont tenu une série de réunions à Massena et à Ottawa et ont préparé des projets de rapports dont je vous inclus deux exemplaires pour votre gouverne. Ce sont:

- (1) Le rapport des ingénieurs, du 3 janvier 1941, qui doit être signé par le général Robins et M. Guy A. Lindsay;
- (2) Le rapport des comités provisoires, du 3 janvier 1941, que signeront tous les membres de ces comités.

Le rapport des ingénieurs expose, au point de vue technique, les conclusions des deux groupes, et vous remarquerez que le groupe canadien comprend le Dr Hogg, le Dr Lefebvre et M. Hendry. Le rapport des deux comités sera évidemment signé par tous les membres, et vous remarquerez qu'ils soumettent le rapport des ingénieurs comme incorporant leurs propres conclusions. Ils recommandent que, si les Gouvernements décident de procéder à l'aménagement de la section internationale des rapides du Saint-Laurent, le travail en général soit entrepris conformément au projet de concentration unique avec barrage de régularisation "238-242". Ce projet comprendrait un barrage hydroélectrique dans le voisinage de Cornwall et un barrage régulateur aux environs de la Pointe-aux-Iroquois.

Les comités ont remis leur projet de rapport, dont les termes avaient été approuvés par tous leurs membres, aux groupes des États-Unis et du Canada qui discutaient les dispositions d'un projet de traité ou d'accord. Le groupe canadien comprenait le Dr Hogg et le Dr Lefebvre, ainsi que les représentants des ministères directement intéressés du Gouvernement canadien. Les résultats de leurs discussions figurent dans le projet de traité ou d'accord. Pour votre gouverne je vous envoie:

(3) Deux exemplaires du projet de traité.

Il ne serait pas possible de discuter ce texte dans la présente lettre. Il y a certains points qui ne sont pas réglés entre les Gouvernements de ce pays et des Etats-Unis, comme la forme du document, le rythme de l'aménagement et certaines conditions financières. En général, toute-fois, ce texte ne diffère pas dans son essence de celui qui fut préparé à Washington il y a un an.